

Entreprises de la vente à distance

- 3 Suisses
- CAMIF
- La Redoute

Des engagements, mais une mise en œuvre balbutiante

Il est regrettable que la Camif, entreprise de l'économie sociale, n'ait manifestement pas avancé de manière significative sur la qualité sociale.

Concernant La Redoute et les 3 Suisses, le constat est récurrent : codes incomplets, contrôles superficiels... le tout accentué par une regrettable opacité sur des informations, il est vrai, peu flatteuses.

3 S U I S S E S

Légende : Informations documentées par l'entreprise Informations mentionnées par l'entreprise Informations collectées par une autre source

PRATIQUES

3 Suisses n'a pas fourni d'informations concernant un éventuel système de management de la qualité sociale dans ses filières d'approvisionnement.

3 Suisses est membre du groupe Éthique Sociale de l'AFNOR*.

Les engagements des 3 Suisses sont vérifiés en interne par les bureaux d'achats. L'entreprise garde le droit de procéder à des contrôles inopinés et transmet les informations au siège.

A notre connaissance, 3 Suisses ne collabore avec aucune organisation (ONG*, associations, syndicats) pour informer les travailleurs sur les lieux de production.

Aucune information ne nous a été fournie montrant une quelconque action de soutien pour accompagner un progrès social chez ses fournisseurs.

Les acheteurs sont sensibilisés au travers de leur démarche qualité aux questions de qualité sociale.

A notre connaissance, la gestion de la qualité sociale n'a pas influencé les pratiques d'achat des 3 Suisses (niveaux de prix d'achat, délais de commande,...)

ENGAGEMENTS

En 2002, 3 Suisses utilisait une charte fournisseur stipulant que ses partenaires devaient respecter les droits de l'homme, la législation locale et ne pas avoir recours au travail forcé, au travail non rémunéré ni au travail des enfants. La charte ne fait cependant référence ni aux conventions de l'OIT* ni à la DUDH.

En 2002, la charte fournisseur était annexée au contrat de référencement. Ses partenaires s'engageaient alors à les respecter en retournant un récépissé signé au siège, sans lequel les échanges commerciaux ne pouvaient débuter. L'entreprise déclarait ne plus travailler avec des fournisseurs qui ne respecteraient pas les engagements des 3 Suisses.

L'entreprise mentionnait la possibilité de recourir à des contrôles inopinés.

A notre connaissance, 3 Suisses n'est pas prêt, en 2003, à soumettre la qualité sociale de ses achats à une vérification indépendante par un organisme multipartite.

TRANSPARENCE




Aucune information relative à la qualité sociale n'est disponible sur le site internet des 3 Suisses.

3 Suisses a répondu à certaines sollicitations de consommateurs concernant sa gestion de la qualité sociale dans ses filières d'approvisionnement. Les réponses apportées reflètent mal ses engagements et ses pratiques.




A notre connaissance, 3 Suisses n'a pas actuellement de relations régulières avec des syndicats internationaux, associations ou ONG* en vue de leur transmettre des informations sur son management de la qualité sociale.



3 Suisses n'a pas répondu à notre enquête 2003-2004 sur la responsabilité sociale des entreprises vis-à-vis de leurs filières d'approvisionnement. La transparence des 3 Suisses est donc en recul par rapport à la précédente enquête.

CAMIF


Légende :  Informations documentées par l'entreprise  Informations mentionnées par l'entreprise  Informations collectées par une autre source

PRATIQUES





-  Un Comité «CAMIF Entreprise citoyenne» a été créé début 2002.
-  Camif est membre du groupe Éthique Sociale de l'AFNOR*.
-  A notre connaissance, Camif ne collabore avec aucune organisation (ONG*, associations, syndicats) pour informer les travailleurs sur les lieux de production.

-  De part son engagement dans l'ICS*, Camif doit avoir fait réaliser ces derniers mois des audits sociaux chez des fournisseurs directs. En juillet 2002, l'enseigne déclarait avoir réalisé 3 audits sociaux et 4 étaient programmés pour la fin de l'année.
-  Camif laisse la responsabilité de la mise en œuvre de ses plans d'actions à ses fournisseurs et ne s'y implique pas directement, ni financièrement ni opérationnellement.





Aucune information ne nous a été fournie sur la sensibilisation et la formation des services d'achat sur les questions de la qualité sociale dans ses filières d'approvisionnement depuis 2002.

-  A notre connaissance, la gestion de la qualité sociale n'a pas influencé les pratiques d'achat de Camif (niveaux de prix d'achat, délais de commande,...)

ENGAGEMENTS

-  Une charte-fournisseur a été validée en 2002 par le Comité « CAMIF entreprise citoyenne ». Celle-ci fait référence aux conventions de l'OIT* et couvre l'ensemble des droits cités dans le code de conduite du Collectif. Elle prévoit aussi une méthodologie de contrôle.
-  Depuis 2000, un avenant est annexé à chaque contrat de référencement de fournisseur. En signant cet avenant, les fournisseurs s'engagent à respecter certains droits mentionnés dans le code de conduite proposé par le Collectif. Cependant, la liberté syndicale en est absente.
-  Il est fait référence explicitement dans les contrats de référencement à la possibilité de visite inopinée de contrôle concernant le respect des engagements chez les fournisseurs.
-  A notre connaissance, Camif n'est pas prêt, en 2003, à soumettre la qualité sociale de ses achats à une vérification indépendante par un organisme multipartite.

TRANSPARENCE

-  Seul un paragraphe fait référence à la qualité sociale sur son site internet.
-  La Camif a répondu à certaines sollicitations de consommateurs concernant sa gestion de la qualité sociale dans ses filières d'approvisionnement. Les réponses apportées reflètent moyennement ses engagements et ses pratiques.
-  A notre connaissance, Camif n'entretient pas actuellement de relations régulières avec des syndicats internationaux, associations ou ONG* en vue de leur transmettre des informations sur son management de la qualité sociale.
-  Camif a suivi la recommandation de l'ICS* de ne pas communiquer directement avec le Collectif dans la phase de collecte d'informations 2003-2004. La transparence de Camif est donc en recul par rapport à la précédente enquête.

LA REDOUTE

Légende : Informations documentées par l'entreprise Informations mentionnées par l'entreprise Informations collectées par une autre source

PRATIQUES

- Un management de la qualité sociale est géré au niveau du Groupe PPR (dont fait partie La Redoute) au travers d'une délégation « développement durable » (depuis 2003). Aucune information n'a été transmise pour indiquer que ce management est décliné au niveau de La Redoute.
- En 2002, La Redoute annonçait la création d'un Comité Éthique
- La Redoute apparaît sur internet comme un membre actif de l'ORSE*.
- A notre connaissance, La Redoute ne collabore avec aucune organisation (ONG*, associations, syndicats) pour informer les travailleurs sur les lieux de production.
- De part son engagement dans l'ICS*, La Redoute doit avoir fait réaliser ces derniers mois des audits sociaux chez des fournisseurs directs.
- Selon PPR, des plans d'actions correctives sont demandés aux fournisseurs suite aux résultats des audits sociaux.
- L'entreprise laisse la responsabilité de la mise en œuvre de ces plans d'actions à ses fournisseurs et ne s'y implique pas directement, ni financièrement ni opérationnellement.
- Les séminaires de formation, les comités de sourcing* ou les forums d'acheteurs sont les lieux d'échanges et de formation sur le thème du management de la qualité sociale dans les filières d'approvisionnement.
- A notre connaissance, la gestion de la qualité sociale n'a pas influencé les pratiques d'achat de La Redoute (niveaux de prix d'achat, délais de commande,...)

ENGAGEMENTS

- Une charte éthique et un code de conduite des affaires (2002) sont le socle commun du groupe PPR pour définir ses engagements.
- Le groupe PPR a rédigé en 2002 pour l'ensemble de ses enseignes une charte fournisseur qui fait référence aux conventions de l'OIT*. Elle ne fait pas référence à la DUDH. Les droits relatifs à la liberté syndicale et au revenu minimum vital sont mentionnés de manière floue et ne vont pas au-delà de la réglementation locale.
- La charte fournisseur de PPR prévoit des audits inopinés par l'entreprise ou des organismes mandatés par l'entreprise.
- Les engagements sont contenus dans les conditions générales d'achat et un questionnaire détaillé est adressé aux fournisseurs pour s'assurer de la conformité aux principes.
- A notre connaissance, La Redoute n'est pas prêt, en 2003, à soumettre la qualité sociale de ses achats à une vérification indépendante par un organisme multipartite.

TRANSPARENCE

- PPR publie sur internet et dans son rapport annuel les grandes lignes de sa politique en matière de responsabilité sociale, mais les informations sont peu précises. Aucune information spécifique à La Redoute n'est disponible.
- La Redoute a répondu à certaines sollicitations de consommateurs concernant sa gestion de la qualité sociale dans ses filières d'approvisionnement. Les réponses apportées reflètent moyennement ses engagements et ses pratiques.
- A notre connaissance La Redoute n'a pas actuellement de relations régulières avec des syndicats internationaux, associations ou ONG* en vue de leur transmettre des informations sur son management de la qualité sociale.
- La Redoute a suivi la recommandation de l'ICS* de ne pas communiquer directement avec le Collectif dans la phase de collecte d'informations 2003-2004. La transparence de La Redoute est donc en net recul par rapport à la précédente enquête.